



## **Champs d'Énergie – PV de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) - 29 mai 2023**

Début de l'AGO à 20h00 ; les 37 membres présents ont signé le registre. Ils ont remis 53 procurations.

Tous les Administrateurs sont présents, à l'exception de Alain Morel, Jean Tafforeau et Frédéric Praillet, excusés.

Président de séance : Didier Goetghebuer (DG)  
Rapporteur : Manoël Dujardin (FP)  
Rapporteurs au vote : Véronique Senterre (VS), Roberto Ventura (RV)  
Contrôleur du temps : Manoël Dujardin (MD)

Didier Goetghebuer présente l'ordre du jour de l'AGO. Les slides présentés en séances se trouvent en annexe.

Le procès-verbal de l'AG ordinaire du 30/05/2022 ne suscite pas de réaction négative ni abstention ; il est approuvé à l'unanimité.

### **Rapport d'activité**

#### **Structure et organisation**

Bastien rappelle le mode de fonctionnement de la coopérative basé sur une assemblée générale, un conseil d'administration, des groupes de travail thématiques et un comité de gestion qui suit le travail du chargé de projet. L'histoire de la coopérative ainsi que l'évolution du nombre de coopérateurs sont présentées.

Un rappel est fait par rapport à la plateforme Coophub (outil de gestion en ligne des coopérateurs).

Un appel est lancé aux coopérateurs qui seraient disponibles pour participer à la gestion financière, l'administration et la comptabilité de la coopérative.

#### **Les groupes de travail**

Un nouvel appel est fait aux coopérateurs qui désireraient s'investir à leur mesure dans un groupe de travail. De plus, Champs d'énergie souhaiterait créer un groupe de travail « rénovation énergétique » mais pour cela un appel spécifique est lancé pour toute personne qui souhaiterait prendre en main ce groupe de travail.

#### **GT éolien**

Champs d'énergie travaille sur différents projets.

- d'une part, au suivi de nouveaux projets initiés par des promoteurs privés afin d'obtenir la participation citoyenne, (co-développement ou rachat de permis)
- mais aussi sur des projets qui seraient développés directement par notre coopérative (développement propre).

Parmi les projets en codéveloppement, le repowering de Sombreffe-Gembloux en collaboration avec Nosse Moulin est toujours en cours et est le projet le plus avancé actuellement.



## GT photovoltaïque

Il y a eu un gros travail de prospection en vue de développer des projets en tiers investissement. Trois nouvelles installations ont été développées en 2022-2023 et complètent la liste des projets photovoltaïques de Champs d'énergie :

	Brasserie Léopold 7	Cuisine des Champs	Isohemp	Paysans-Artisans	Fabrique Circuit Court
Localisation	Héron	Fernelmont	Fernelmont	Floreffe	Suarlée
Mise en service	Avril 2018	Juin 2017	Avril 2023	Avril 2023	Juillet 2023
Puissance	43 kWatt-crête	100 kWatt-crête	198 kWatt-crête	53 kWatt-crête	258 kWatt-crête
Coût total	47.000 €	120.000 €	162.000 €	50.000 €	250.000 €
Activité de l'entreprise	Brasserie durable	Préparation de plats pour les collectivités	Fabrication de blocs de chanvre pour la construction	Circuit court de l'alimentation	Pôle d'entreprises de transformation et de distribution alimentaires en circuit court

Il est souligné l'importance de trouver des projets stratégiques qui font sens et donc de financer des installations pour des PME ou coopératives locales porteuses de beaux projets innovants.

Le groupe de travail a également réalisé le suivi des productions des deux installations existantes.

Champs d'énergie a travaillé avec la commune de Fernelmont pour préparer un cahier des charges pour mettre en place des installations photovoltaïques sur le toit des écoles de la commune. Cette dernière a finalement souhaité se diriger vers un projet de communauté d'énergie. Les discussions continuent avec la commune en ce sens.

Le projet « Photovoltaïque pour tous » développé par la coopérative Courant d'air a été repris par la fédération Rescoop qui a invité ses coopératives à y participer. Trois séances d'informations ont déjà été organisées par Champs d'énergie pour ses coopérateurs. Des séances à destination d'un public plus large devaient être réalisées si Champs d'énergie obtenait une bourse coopérative, ce qui n'a pas été le cas. Ce projet a donc été mis à l'arrêt.

Le projet R-E-FLES a fait l'objet d'une demande de subside pour la création de stations de recharge destinées à soutenir la flexibilité du réseau. Champs d'énergie s'engage à trouver un endroit près de Fernelmont pour développer un projet de recharge. Cela permettrait d'obtenir un subside de fonctionnement et d'investissement. La réponse du pouvoir subsidiant devrait être reçue dans le courant du mois de juin.



**Question :** Pourquoi dites-vous qu'on ne recherche pas de rentabilité sur les projets photovoltaïques en tiers-investissement ?

**Réponse :** on a bien une rentabilité minimum (3-4%) mais ce n'est pas du niveau de l'éolien. Les montants engagés sont beaucoup plus faibles et les rentrées ne permettent pas vraiment de payer un emploi par exemple. Champs d'énergie soutient des entreprises qui ont des valeurs proches des nôtres mais qui ont des difficultés financières (qui ont épuisé d'autres possibilités de financement). Nous répondons ainsi à l'enjeu sociétal de notre coopérative. C'est aussi un moyen de se rendre visible et de communiquer sur nos projets et nos valeurs.

**Q :** Dans quelle mesure pourrait-on faire comme les éoliennes et rester propriétaire des installations et de l'électricité produite ?

**R :** actuellement nous restons propriétaire des installations durant 10 ans. Nous étudions d'autres mécanismes pour rester maître à plus long terme des installations en revendant et réinjectant l'électricité produite nous-même. Pour que ce genre de projet soit viable, il faut des niveaux de projets plus élevés.

### **GT biomasse**

Dans le cadre du projet de Marchovelette, des plantations ont été réalisées en compensation. Le GT suit leur entretien.

Une soirée d'information pour un public d'agriculteurs sur la valorisation de la biomasse a été réalisé en 2022.

La coopérative a investi dans le projet de biométhanisation de BQP à Farciennes. Roberto suit ce projet en participant au conseil d'administration de BQP. Un refinancement a été nécessaire suite à quelques problèmes techniques et un surcoût dans différentes matières.

Champs d'énergie suit également la filière d'approvisionnement en plaquettes de bois, notamment en devenant un membre fondateur de la coopérative Coopébois.

### **GT communauté d'énergie**

Ce groupe a été mis en place en 2021. Il suit le groupe de travail similaire de Rescoop. Un projet de partage d'énergie sera développé dans le cadre du projet de la Fabrique de Circuit Court.

**Q :** En quoi sommes-nous concernés par les communautés d'énergie (pour les coopératives) ?

**R :** L'enjeu est d'adapter les consommations et de consommer quand l'énergie renouvelable est produite. Les communautés d'énergie sont une des réponses car elles permettront aux citoyens et collectivités d'échanger de l'énergie et maximiser l'autoconsommation renouvelable. Champs d'énergie pourrait développer une communauté d'énergie pour les entreprises locales sur le zoning par exemple. De plus, il sera nécessaire que les coopératives soient reconnues comme communauté d'énergie (qui est un terme légal) pour participer au projet Seacoop (éolien offshore).



**Q :** Pourquoi a-t-on besoin des communautés d'énergie pour mettre les citoyens ensemble ?

**R :** Une copropriété par exemple ne peut pas redistribuer à ses occupants l'énergie produite par des panneaux photovoltaïques communs. Maintenant c'est possible légalement. L'intérêt est donc d'en faire bénéficier les voisins et de redistribuer la production en faisant du « partage d'énergie ». Cela fonctionne déjà en Flandres et à Bruxelles.

### GT communication & sensibilisation

Beaucoup d'outils de communication ont été développés. Des animations ont été menées dans les écoles de la commune. Le partenariat avec le GAL Meuse@Campagne continue pour mener des actions de sensibilisation dans les écoles et auprès des citoyens.

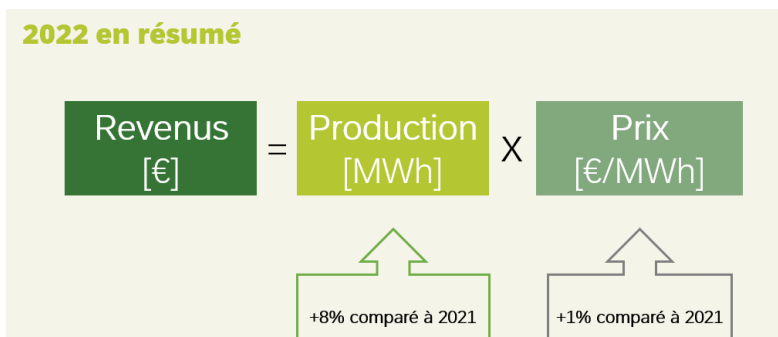
Champs d'énergie a fêté ses 10 ans cette année, ce qui s'est concrétisé par le Festival des Survoltés le 22/04/2023. La vidéo de cette belle journée est diffusée lors de l'AG et disponible [ici](#).

Un journal rétrospectif des 10 ans de la coopérative a été réalisé et est disponible à la demande.

### Marchôvent (MOV)

Jérôme Meessen commence par rappeler quelques éléments du plan financier.

Cela permet d'expliquer les résultats positifs de 2022.



La production de l'éolienne en 2022 est donc meilleure qu'en 2021 et légèrement au-dessus des prévisions du plan financier. Et notons déjà la bonne production des premiers mois de 2023 (malgré une panne en février).

Cependant, l'annulation des certificats verts par le Gouvernement Wallon en 2023 va mettre Marchôvent dans une position délicate avec un manque à combler. Toutefois, les réserves financières confortables de Marchôvent devraient permettre de passer ce cap difficile.

Cette situation ne permet donc plus la distribution de dividende de la société Marchôvent vers les coopératives associées et la commune.



Le mandat des administrateurs de Marchôvent s'est terminé en mars 2023. Alain Morel remplace Manoël Dujardin comme représentant de Champs d'énergie.

Jérôme Meessen souhaite se retirer également et lance un appel aux coopérateurs qui souhaiteraient aider à la gestion quotidienne de notre éolienne. Une séance d'information sera organisée en ce sens d'ici début juillet.

**Q :** Champs d'énergie est-elle la seule dans le cas du problème de la perte des CV ?

**R :** La perte des CV est identique pour tous, mais la plupart des autres projets vendent « au fil de l'eau » au prix spot du marché (plus élevé en 2022). Champs d'énergie a eu une stratégie de vente à l'avance (jusqu'en 2025) à des prix fixes (en bon père de famille). Le changement de législation nous est donc défavorable.

**Q :** Le cadre des CV est bien pensé. On a découvert une faille : la règle s'applique alors que Champs d'énergie ne bénéficie pas de la situation (hausse des prix de l'énergie en 2022). Un courrier signé des coopérateurs aurait-il un intérêt ?

**R :** Une lettre a été envoyée signée par Nosse moulin, Hesbenergie, la Commune et Champs d'énergie à l'attention du cabinet Henry. Le changement du cadre paraît possible mais il faudrait faire une exception pour les coopératives sinon d'autres grands groupes privés pourraient demander également à être dédommages, et là, les montants seraient colossaux. La situation actuelle (pré-électorale) fait qu'il n'y a pas de changement de cadre envisagé. L'administration a confirmé qu'il est possible de faire une exception pour les projets comme les nôtres.

**Q :** Y -a-t-il des clauses dans notre contrat de vente à Luminus qui permettrait de revoir cela ?

**R :** Nous avons un engagement à produire 5,4GWh (P90). Le surplus est au prix du marché (BELPEX). Ceci est un bon contrat. Car d'autres contrats ont des pénalités en cas de non-réalisation des volumes de production. Le contrat a des clauses trop couteuses si nous voulons rompre le contrat.

**Q :** Existe-t-il un mécanisme de compensation des pannes ?

**R :** Oui un taux de 96% contractuel de disponibilité de l'éolienne est prévu. Nous recevons un bonus en cas de sous performance et nous payons VESTAS si la disponibilité est meilleure que prévue.

**Q :** quelles sont les pannes survenues ces dernières années ?

**R :** En février 2021 une panne informatique, notamment (mise à jour du système à faire absolument sur place dans la cabine). Celle-ci a causé plusieurs jours d'arrêt alors qu'il y avait énormément de vent. Nous avons également eu des problèmes sur le circuit d'huile de refroidissement en 2022 et 2023 avec arrêts de quelques jours.



## Zéphyr

Notre 2<sup>e</sup> éolienne est en production depuis octobre 2022 et réalise de très bons résultats. Cette éolienne située sur la plaine de Boneffe est un projet mené par la coopérative Hesbenergie. L'inauguration aura lieu le 3/6/23.

## RESCOOP et COCITER

Il est rappelé le rôle important de la fédération REScoop qui permet de faire travailler les coopératives ensemble, d'apporter un support et un cadre juridique aux coopératives associées. REScoop fait également du lobbying politique pour défendre nos intérêts.

Roger Bourgeois a terminé son mandat d'administrateur auprès de REScoop et c'est Véronique Senterre qui représente depuis mi-2023 Champs d'énergie au CA de REScoop Wallonie.

COCITER a vu une grande progression de ses clients en 2022 (lié au contexte de marché). COCITER avait dû fermer son offre du fait de ce succès. Depuis peu l'offre est de nouveau accessible (avec un plafond de 25c€/kWh et un prix minimum de 8c€/kWh). Les changements prochains pour les prosumers sont également présentés.

**Q :** Si on a 2 compteurs et 2 contrats d'électricité, est-il nécessaire d'avoir 4 parts de coopérateurs et 2 certificats différents ?

**R :** En théorie oui, vous devriez avoir minimum 2 x 2 parts et 2 certificats. Dans la pratique, Cociter accepte le même certificat pour un même domicile

**Q :** les coûts de déséquilibre répercutés par COCITER sont-ils à payer en fonction de la puissance de l'onduleur?

**R :** Oui

## SEACOOOP

La coopérative à finalité sociale SEACOOOP a été créée par Rescoop Belgique avec pour objectif de se positionner pour une participation citoyenne de 20% dans le développement d'un nouveau parc éolien de 3,5 GW en Mer du Nord. Cela représenterait un investissement de 462 millions d'euros dans lequel il est proposé que Champs d'énergie supporte 5 millions d'euros.

Dans un contexte où il est de plus en plus difficile d'entrer dans les projets éoliens onshore sans risque, la concrétisation de ce parc offshore permettrait à la part citoyenne dans la capacité éolienne belge de passer de 3% à 10%. Ce changement d'échelle amènerait le secteur citoyen à peser beaucoup plus lourd dans le marché de l'énergie (et donc de faire baisser les prix) et lui donnerait les coudées plus franches pour se développer encore plus.



Les critères de l'appel d'offre Fédéral sont maintenant connus. La répartition des points sera la suivante : 90% pour strike price (prix de vente de l'électricité) et 10% pour la participation citoyenne. Il faudra avoir fait un plan de communication sur la participation citoyenne. Une étude de marché est en cours par Seacoop. Un message est parti vers les coopérateurs en ce sens. Il est important d'y répondre avec soin pour connaître les motivations des citoyens dans ce projet.

Pour la suite, Champs d'énergie investira en plusieurs tranches pour un montant maximum de 5M€.

## Bilan et résultats

Roger présente les comptes de l'année 2022 :

BILAN & RÉSULTAT 2022	2021		2022		2023	
	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget		
	2021 Euro	2022 Euro	31-12-22 Euro		2023 Euro	
<b>Total recettes</b>		66.100	65.314		72.100	
<b>Total dépenses</b>		92.400	89.236		121.500	
<b>Résultat</b>	136.083	-26.300	-23.922		-49.400	
Résultat cumulé à affecter	137.248		76.151		6.068	
Dividende proposé 4% (2021) et 2%* (2022)	-37.175		-20.682		0	
Bénéfice à reporter	100.073		55.468		6.068	
<b>Trésorerie fin 2022</b>			469.700		350.417	

\*à confirmer selon décision AG 2023

En 2023, 5 coopérateurs ont demandé leur retrait du capital  
7.000 € ou 57 parts



## Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
	Montants	Explications
<b>Participations</b>	€	
Marchôvent	312.000	52% du capital
Moulin du Zéphyr (Boneffe)	136.000	15% du capital
Biometh Quality Product (BQP)	40.000	2% du capital
Seacoop (Offshore)	10.000	5.000 en 2022 et 5.000 en 2023
COCITER	50.000	3,5% du capital
COOPEOS	5.000	membre fondateur
COOPEBOIS	1.000	membre fondateur au 1/2023
NEWB	2.000	soutien symbolique
FIN'COMMON	1.000	membre fondateur
<b>Prêts &amp; Créances</b>		
Marchôvent	248.000	prêt subordonné 62% détenus (éch. 2032)
COCITER	-	Prêt remboursé (échéance 15/06/2022)
Biometh Quality Product (BQP)	10.000	Prêt subordonné (échéance 3/2031)
<b>TOTAL 2022</b>	<b>809.000</b>	<b>64,5% de notre capital</b>

La participation NEWB n'a pas été dévalorisée.

## Budget d'investissement indicatif 2023

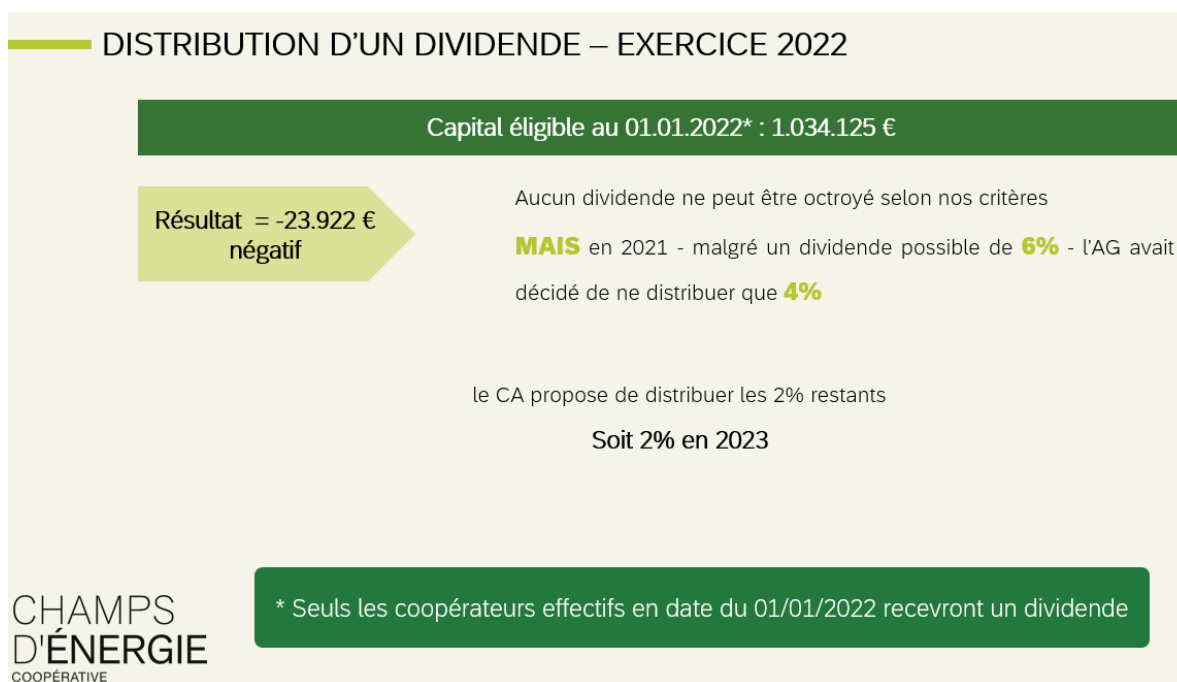
Projets évoqués	Besoin fonds propres
	€
Seacoop (offshore)	5.000
Photovoltaïque	321.000
Crédit d'investissement via W.ALTER	235.000
<b>TOTAL</b>	<b>91.000</b>





## Dividende

Proposition du CA :



Un test de solvabilité doit être fait quand on souhaite verser un dividende (pour s'assurer de pouvoir payer ces futures dettes). Dans ce cadre, il n'y a aucun souci pour Champs d'énergie qui a une trésorerie confortable.

Pour 2024, Champs d'énergie pourrait avoir une petite perte si Marchôvent reste sans certificats verts. Cela peut arriver, ce n'est pas un problème en soit car cela devrait rester temporaire.

**Q :** Pourquoi verser un dividende cette année (sur base du report de l'année dernière) alors que Champs d'énergie peut se trouver en perte en 2023 ?

**R :** Présentation de la partie Dividende. La réflexion du CA est de verser un dividende pour éviter le départ trop important de coopérateurs. Ce qui serait risqué pour la coopérative.

**Q :** Y a-t-il un risque sur l'emploi de Bastien pour les prochaines années ?



**R :** Nous n'aurons pas de difficulté à payer notre employé malgré un résultat négatif. Notre trésorerie est confortable pour passer ce cap difficile.

**Q :** Quelle est la valeur anticipée d'une part en 2024 ?

**R :** S'il y a une perte, la valeur de l'action diminue. Nous n'avons pas cette projection. Mais ceux qui restent conservent bien leur part à la valeur nominale de 125€.

**Q :** Quand attendons-nous des revenus de l'éolienne de Boneffe ? Sachant que les projets sont souvent à zéro les 3 premières années.

**R :** La production est très bonne, on pourrait recevoir un premier dividende en 2024, à valoriser dans les comptes 2025 de Champs d'énergie. Les Certificats verts sont assurés pour les 3 premières années de production de l'éolienne.

**Q :** A l'inverse les risques sont-ils bien mesurés pour le versement des 2% ?

**R :** Oui, le risque est limité et moins important que si de nombreux coopérateurs souhaitent partir. Ce n'est qu'un petit cap à passer et nous souhaitons continuer à développer la coopérative. Les nouveaux projets arrivent avec certitude mais cela prend du temps. Cette réflexion a été longuement discutée au sein du conseil d'administration.

**Q :** Quelle est la dispersion du capital ? pour se protéger contre les personnes ayant mis 5000€ et qui pourraient partir et affecter davantage nos finances que les coopérateurs qui ont mis 250€.

**R :** Difficile de donner les chiffres en séance mais la moyenne est d'environ 1.200€ par coopérateur.

**Commentaire :** Il devrait être possible de racheter avec les coopérateurs motivés des parts de personnes sortantes. Donc pas de catastrophe par rapport à cela.

**Q :** Est-on assez nombreux pour voter ?

**R :** Il n'y a pas de quorum pour les votes du jour donc aucun problème.

## **Renouvellement du CA**

Aucun nouveau candidat cette année. Didier Goetghebuer, président de Champs d'énergie, termine quant à lui son mandat et ne souhaite pas prolonger.

Un appel à candidat est lancé. Le choix de devenir administrateur prend du temps et tous les coopérateurs sont conviés à participer comme observateurs aux prochains conseils d'administration.



## Votes

Didier G. explique les modalités de votes.

**VOTES**

- ✓ Approuvez-vous les comptes annuels, le bilan et le rapport de gestion 2022 ?
- ✓ Donnez-vous décharge aux administrateurs pour leur gestion en 2022 ?
- ✓ Approuvez-vous le budget d'exploitation indicatif 2023 ?
- ✓ Approuvez-vous le choix du vérificateur aux comptes 2023 en la personne de Thierry Graulich
- ✓ Acceptez-vous la proposition de distribution d'un dividende de 2% pour l'exercice 2022 ?

Voici les résultats :

Résultats		Nombre	% votants
Comptes et bilan	Oui	90	100%
	Non	0	0%
	Abstention	0	0%
Budget 2023	Oui	90	100%
	Non	0	0%
	Abstention	0	0%
Décharge aux administrateurs	Oui	90	100%
	Non	0	0%
	Abstention	0	0%
Dividende	Oui	87	97%
	Non	1	1%
	Abstention	2	2%
Vérificateur aux comptes	Oui	90	100%
	Non	0	0%
	Abstention	0	0%



En conclusion, l'assemblée générale approuve les comptes 2022 qui se soldent par une perte de 23.922,20 €, ce qui donne un résultat cumulé à affecter de 76.151 € (report année précédente).

- Résultat de l'exercice à affecter : 76.150,60 €
- Dividende 2% : - 20.682,50 €
- Bénéfice reporté : 55.468,10 €

L'assemblée générale approuve le budget 2023 et donne décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat durant l'exercice écoulé.

L'assemblée générale approuve également le choix du vérificateur aux comptes pour l'année 2023 en la personne de Thierry Graulich

L'assemblée acte le départ de Didier Goetghebuer et un petit cadeau lui est remis.

Tous les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit.

Lu et approuvé, le 14/06/2023

Didier Goetghebuer

Roger Bourgeois